

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### AMÉNAGEMENT À 2X2 VOIES DE LA RN2 DANS L' AISNE

Laon, le 18/01/2023

Mise en service du créneau de Voyenne

L'État met en service 1,5 km aménagés à 2x2 voies sur la route nationale 2 (RN2) à l'occasion de l'ouverture à la circulation le 18 janvier 2023 du prolongement du créneau de Voyenne entre Froidmont-Cohartille et Marle, dans l'Aisne. Cela concrétise l'engagement pris dans le pacte pour la réussite de la Sambre-Avesnois-Thiérache de réaliser les travaux d'une première opération de mise à 2x2 voies de la RN2 entre Laon et Avesnes-sur-Helpe, choisie avec les élus du territoire.

Cet aménagement permet de sécuriser la circulation sur la RN2 en :

- facilitant les dépassements grâce au prolongement sur 1 500 m du créneau de dépassement existant ;
- sécurisant les mouvements traversants entre les communes de Dercy (RD12) et de Toulis-et-Attencourt (RD64) grâce à la construction d'un carrefour giratoire ;
- incitant les usagers à maîtriser leur vitesse en accès au nord de Froidmont-Cohartille.

Ce projet a été conçu de façon à réduire autant que possible ses impacts sur l'agriculture et l'environnement.

Les travaux avaient démarré en avril 2022 par la création d'une voirie provisoire permettant de maintenir la circulation sur la RN2 durant la construction du carrefour giratoire, des nouvelles voies et des bassins d'assainissement de la chaussée. Le carrefour giratoire permettra le passage des convois agricoles et des transports exceptionnels.

Les aménagements paysagers comprenant notamment la plantation d'arbres et de haies anti congères seront réalisés en 2023.

Le projet a été financé dans le cadre du contrat de plan Etat-Région à hauteur de 10 M€ à parité entre l'État et la Région Hauts-de-France et bénéficie des crédits du plan de relance pour les financements État.

La maîtrise d'ouvrage des opérations a été assurée par la DREAL Hauts-de-France et la maîtrise d'œuvre par la DIR Nord.

#### **Pôle départemental de la communication interministérielle**

Tél. : 03 23 21 82 15 - 06 07 98 05 83 - 06 85 47 34 69

Mél.: [pref-communication@aisne.gouv.fr](mailto:pref-communication@aisne.gouv.fr)

 [Préfet de l'Aisne](#)  [@Prefet02](#)

#### **Préfet de l'Aisne**

Les jours et heures d'accueil sont consultables sur le site internet

des services de l'État dans l'Aisne : [www.aisne.gouv.fr](http://www.aisne.gouv.fr).

2, rue Paul Doumer - CS 20656

02010 LAON Cedex